

## **La maison d'arrêt de Nice**

La maison d'arrêt de Nice, aménagée dans un bâtiment du XIX<sup>ème</sup> siècle, a été mise en service en 1887. Elle est située sur le ressort du tribunal judiciaire de Nice et de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Elle est composée d'une maison d'arrêt pour hommes, d'une maison d'arrêt pour femmes et d'un quartier de semi-liberté. Elle accueille des personnes prévenues en détention provisoire, et des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans, ainsi que des personnes exécutant leur peine sous la forme d'une semi-liberté.

La maison d'arrêt de Nice est située en centre-ville, et est reliée par les transports en commun. Elle comprend en son sein une antenne milieu fermé du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Alpes-Maritimes.

### **Coordonnées**

12 rue de la Gendarmerie - BP 709

06012 Nice Cedex 01

04.93.13.64.64 (le standard téléphonique permet d'accéder également au SPIP milieu fermé)

### **Capacité d'accueil**

363 places

Un quartier de détention hommes majeurs (276 places)

Un quartier de détention femmes (39 places)

Un quartier de semi-liberté (48 places)

Un quartier d'accueil des arrivants labellisé (organisme certificateur DEKRA)

Un quartier pour sortant labellisé (20 places)

Un hôpital de jour affecté au service médico-psychiatrique régional, dépendant de l'hôpital Sainte-Marie (12 places)

Les quartiers disciplinaire et d'isolement ont obtenu le label qualité DEKRA.

### **Parloirs**

Les parloirs se déroulent aux jours et horaires suivants :

Pour les hommes

Le mardi : 08h55, 09h50, 10h45, 13h15, 14h10, 15h05.

Le mercredi: 08h00, 08h55, 09h50, 10h45, 14h10, 15h05, 16h00.

Le jeudi: 08h55, 09h50, 10h45, 13h15, 14h10.

Le vendredi: 08h55, 09h50, 10h45, 13h15, 14h10.

Le samedi: 08h30, 09h25, 10h20.

Pour les femmes

Le mardi: 08h00

Le mercredi: 13h15

Le vendredi: 08h00

La durée minimale du parloir est de 45 minutes. Les prolongations (2x45 minutes) peuvent être obtenues à raison de deux fois mois au maximum.

Les rendez-vous doivent être pris par les visiteurs et non par les personnes détenues. Lorsque le permis est établi, une carte est délivrée au titulaire. Cette carte permet de prendre rendez-vous directement sur une borne électronique d'inscription accessible à l'accueil des familles Halte Saint-Vincent (coordonnées ci-dessous). Cette borne est accessible le lundi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, du mardi au vendredi de 08H15 à 16h00 et le samedi de 09h00 à 11h00.

Les personnes peuvent prendre rendez-vous par téléphone du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Cette modalité de prise de rendez-vous est privilégiée durant la période d'état d'urgence sanitaire.

Les parloirs avocats sont ouverts du mardi au vendredi de 08h30 à 11h15 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 08h30 à 11h15

**Accueil des familles**

Halte Saint Vincent  
9 Rue de la Gendarmerie  
06000 Nice  
04 93 92 58 80

*M à j le 17/02/2021*